

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2022**

Convocation du 31 mai 2022

### Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. AURIOT Thierry, M. BRUGON Bernard, M. NOEL Vincent, Mme RAVAT Evelyne, Mme SALIN Myriam, M. SAEZ Gildas

### Membres excusé :

M. DAMIANI Tony (Adjoint) donne pouvoir à Madame BOISSON Véronique

### Membres absents :

M. JARZAB Johnny, Madame LE COUPANNEC Camille

Ouverture : 10h00

Secrétaire de séance : Monsieur SAEZ Gildas.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ANCIEN CONSEIL**

#### **Faire modifier le dernier compte rendu, 2 erreurs**

- Double absence
- Rajouter sur la délibération 2022-21 DEVIS PLANTATION « devis retenu : le devis de DAGONEAU Franck »

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il est impossible de délibérer sur les 1607 h annuelles des agents. Il faut déjà l'approbation du CDG45 (Centre de Gestion du Loiret), la prochaine commission du CDG se fait le 15 septembre 2022 donc le conseil délibérera après cette date.

### **DÉLIBÉRATION CONVENTION CADRE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Il est aujourd'hui proposé de constituer un groupement de commande permanent, pour la durée du mandat électoral en application de l'article L 2113-6 du code de la commande publique (CCP).

Le groupement de commande ainsi constitué sera compétent pour conclure des marchés dans diverses familles d'achats en matière de travaux, fournitures et services ;

Cela permettra d'apporter un appui technique aux communes dans la constitution de leurs consultations, voire de réaliser des économies d'échelle dans la conclusion des commandes,

Chaque commune engagée dans le groupement permanent restera libre de participer ou non aux différentes consultations lancées ;

Une consultation groupée pourra être lancée si au moins 5 communes membres de l'EPCI ont manifesté un intérêt à y participer Conformément à l'article L2113-7 du CCP, ce groupement de commandes sera « intégration partielle » : le coordonnateur du groupement sera chargé d'organiser au nom et pour le compte des membres l'ensemble des opérations relatives à la préparation et la passation des contrats jusqu'à leur notification. Chaque partie reste responsable de la définition de son propre besoin et de l'exécution de la part du contrat qui lui incombe. Le coordinateur du groupement pourra être la communauté de communes ou un commun membre. La commission d'appel d'offre (COA) ou commission des plis sera composée de représentants du coordinateur et des membres du groupement. Un comité de pilotage sera instauré pour suivre la mise en œuvre de la convention, et un groupe de suivi, constitué pour chaque groupement de commande, assurera l'organisation et le suivi. Pour chaque marché ou accord-cadre à passer, un référent technique, sera désigné, au sein des effectifs de la communauté de communes ou d'une commune pour rédiger les pièces techniques, assurer l'interface technique et le suivi de la mise en œuvre du marché ;

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes permanent sont formalisées dans la convention constitutive consultable en mairie.

Vu l'article L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a décidé et à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la communauté de communes et la mairie membre selon les conditions de la convention constitutive.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention constitutive de commandes

## **DÉLIBÉRATION ACHAT PANNEAU ROUTE DE SAINT DONAS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **RETIENT** le devis de l'entreprise SIGNALS pour l'achat d'un panneau interdit au plus de 3,5 tonnes.

COÛT

367,00 € HT

476.28€ TTC

## **DÉLIBÉRATION TITULARISATION Grégory BATARD**

Madame le maire, propose de titulariser monsieur BATARD Grégory pour donner suite à son stage d'intégration.

Après deux entretiens professionnels qui se sont avérés positifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **ACCEPTE** de titulariser Monsieur Grégory BATARD.

## **DÉLIBÉRATION DES PERMANENCE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022**

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Permanence du 12 juin 2022

	Président	Assesseur	Assesseur
8h-10h30	Isabelle Robineau	Thierry Auriot	Gildas Saez
10h30-13h	Isabelle Robineau	Bernard Brugon	Vincent Noël
13h-15h30	Véronique Boisson	Myriam Salin	Camille Le Coupannec
15h30-18h	Tony Damiani	Johnny Jarzab	Evelyne Ravat

Permanence du 19 juin 2022

	Président	Assesseur	Assesseur
8h-10h30	Isabelle Robineau	Bernard Brugon	Vincent Noël
10h30-13h	Isabelle Robineau	Thierry Auriot	Camille Le Coupannec
13h-15h30	Tony Damiani	Myriam Salin	Gildas Saez
15h30-18h	Véronique Boisson	Johnny Jarzab	Evelyne Ravat

## **DÉLIBÉRATION BLASON DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après délibéré, **DÉCIDE** de

Sur écusson en haut le champêtre

Sur écusson en bas à droite le cerf et à gauche l'église

## **DIVERS**

- **Délibération Devis plaque**

Trois devis :

- plaque granit noir à 414.14€
- plaque couleur pierre 390.20€
- plaque plexi blanc 199.50€

Le Conseil Municipal, après délibéré, **DÉCIDE** de retenir le devis « plaque couleur pierre »

- **Délibération Réévaluation du loyer :**

Le bail signé le 31 janvier 2020, contracté avec Madame CHOPINEAU Christiane.

Le chapitre indexation précise que le montant du loyer sera révisé chaque année.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer quant à l'augmentation de ce loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Considérant l'indice de référence des loyers 2021,  
**DECIDE** l'augmentation du loyer de Madame CHOPINEAU Christiane comme suit :

132.62 indices de référence des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

= 203.62 € par mois dès le 1<sup>er</sup> février 2022

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

- Délibération d'augmentation des charges

Le prix du fuel domestique ayant doublé ces deux dernières années, la provision pour charges que paye Mme Chopineau est insuffisante. Un rappel de charges lui imposerait un rattrapage de 1300 € ce qui semble au conseil trop lourd.

Considérant que la commune ne peut néanmoins supporter seule l'augmentation du prix du fuel, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité d'augmenter la provision pour charges mensuelle de Mme Chopineau à 150 € par mois au lieu de 100€ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Eglise**

Un nouveau curé est arrivé.

**Madame RAVAT** : « la porte de l'église s'abîme »

**Madame ROBINEAU** : « Il

faudra prévoir la peinture au budget de l'année prochaine. »

**Madame RAVAT** : « pourquoi pas acheter un cadre pour mettre sur l'Eglise, pour pouvoir afficher les informations »

Affaire à suivre.

- **Régie**

La mairie a été cambriolée en mai, la caisse de la régie cantine-garderie a été volée. A la rentrée de septembre la régie est supprimée. La trésorerie de Montargis est passée pour faire le décompte du vol. **Madame Robineau** explique que maintenant il y a 2 personnes qui s'occupent de la commune à la trésorerie, 1 comptable et 1 pole de conseil.

- **Terre** :

Monsieur BATAUD Grégory a la possibilité de faire évacuer la terre au hangar gratuitement. Après une discussion le conseil municipal donne un avis positif pour faire évacuer la terre.

- **Chaudière**

**Madame Robineau** : « souhaiterait faire une étude pour pouvoir installer des panneaux solaires sur le toit de la mairie et sur le toit de la salle Maryse et Alain Jacquemart. »

**Madame Boisson** : « EDF rachète le surplus »

**Monsieur Saez** : « il faudrait voir avec l'ADEME »

« L'éclairage de la commune est-il passée en LED ? »

**Réponse de madame Robineau** : « oui la commune est déjà en LED. »

- **Les chats**

Madame Robineau s'est renseignée pour les chats de Madame LANDY auprès de la SPA de Gien, le tarif est de 150€ par chats pour abandon.

La commune va s'adresser à la fourrière qui confie les animaux à des associations afin de les proposer à l'adoption.

- **Emploi saisonnier**

La commune a embauché une saisonnière pour juillet et août pour aider l'employé et le remplacer pendant ses congés d'été.

## **TOUR DE TABLE**

**Madame Salin** : « le cimetière n'est pas propre. »

« Faire enlever à l'employé la jardinière de la salle du conseil celle qui donne sur la cour. »

**Réponse de madame Robineau** : « l'employé n'a pas eu le temps, mais il va le faire la semaine prochaine. »

**Monsieur Saez** : « pour l'arrosage serait bien de mettre des récupérateurs d'eau. »

**Réponse de madame Robineau** : «

**Madame Robineau** « voir pour les futures projets 2023, je ne suis pas sûr qu'économiquement ce soit rentable cependant question écologie très bien. »

**Madame Boisson** : « on pourrait acheter une tonne à eau ? »

**Madame Salin** « à étudier »

**Monsieur Auriot** demande si l'employé a fait le point sur les arbres à couper dans le bois communal. **Madame Robineau** : La consigne lui a été donnée

**Madame Boisson** :

- Les gens rouspètent, l'étang et le cimetière sont très mal entretenus.
- Demande ou ça en est le colis d'orange du téléphone pro de Grégory

**Réponse de madame Robineau** : « le colis est reparti chez l'expéditeur, car soi-disant personne ne l'a réceptionné. »

**Mme Boisson** : « Pourquoi la secrétaire a-t-elle fait une formation tout juste revenue de congé maladie ce qui a provoqué de gros retards dans le travail administratif ? »

**Mme Robineau** : « La secrétaire de mairie a été envoyée en formation par la mairie de Champoulet sans prévenir les autres communes qui l'emploient. Madame le Maire va contacter le Maire de Champoulet. »

**Mme Boisson** : « Problème avec l'URSSAF : la commune a reçu des courriers à régulariser rapidement. Problème mandat à régulariser les factures de Bourgoin et Hom elec, etc. en urgence ».

Mme Robineau : « de nouveaux mandats ont été émis afin de payer ces factures »

**Mme Boisson** : « Il faudrait s'occuper des poteaux pour pouvoir mettre les traversants pour les décorations de Noël. Il serait intéressant d'avoir des poteaux avec crochets pour permettre la suspension de fleurs en été. »

**Réponse de madame Robineau** : « l'entreprise BONNICHON a été contacté mais refuse de vendre des mâts car pas couverte par les assurances. »

**Madame Boisson** : « il faudrait peut-être voir avec la communauté de communes ».

**Madame Boisson** : « le trottoir est très abîmé par le bus scolaire

**Madame Robineau** : « la région exige le passage sur le trottoir car, les bus ne doivent pas reculer. De plus, il faudrait placer des grilles autour des lavandes afin qu'elles ne soient plus écrasées par le bus. ».

**Madame Robineau** informe le conseil que la mairie a été cambriolée, les cambrioleurs ont pris la caisse des régies cantines et garderies.

**Madame Boisson** : s'interroge sur la sécurisation de la mairie (alarme, barreaux aux fenêtres, coffre-fort...)

**Madame Boisson** : « les containers à poubelles n'ont pas été nettoyés, cela cause des soucis d'odeur »

« Il faudrait refaire un planning à monsieur Batard »

**Monsieur Saez** : les containers à côté du cimetière, ils devraient être intégrés dans le paysage. »

**Réponse de madame Robineau** : « il avait été émis l'idée de les faire semi-enterrer en 2015, mais une pétition opposée avait stoppé le projet. La personne à l'origine de la pétition n'étant plus sur la commune, un devis pourrait être demandé. »

14 juillet

Commission des fêtes prévue le 25 juin 2022 à 10h30

Fin de séance à 12h00